

JOURNAL OFFICIEL

D E L A

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE

DU CHARBON ET DE L'ACIER

ÉDITÉ PAR LE SERVICE DES PUBLICATIONS DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE A LUXEMBOURG

9 FÉVRIER 1957

ÉDITION DE LANGUE FRANÇAISE

6^e ANNÉE N° 6

SOMMAIRE

HAUTE AUTORITÉ

Informations

Lettre adressée le 30 janvier 1957 par la Haute Autorité au Gouvernement du Royaume de Belgique relative à l'aménagement du système de la péréquation 81/57

ASSEMBLÉE COMMUNE

Informations

Seconde session extraordinaire — Exercice 1956-1957 — Ordre du jour de la séance du mardi 12 février 1957 à Strasbourg (texte modifié) 83/57

PUBLICATIONS

de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier

ÉDITIONS DE LA HAUTE AUTORITÉ

		Prix	F. F.
		F. B.	
Périodiques			
	Bulletin Statistique — Publication bimestrielle	90,—	630
	Abonnement pour 1957 (6 numéros)	450,—	3150
Brochures			
<i>Nos de référence</i>			
10	Exposé sur la situation de la Communauté, du 10 janvier 1953 (*)	20,—	140
1008	Rapport général sur l'Activité de la Communauté (10 août 1952—12 avril 1953) (*)	20,—	140
1069	Rapport spécial sur l'établissement du marché commun de l'acier; supplément au Rapport général sur l'Activité de la Communauté, mai 1953 (*)	15,—	100
1056	Rapport sur les problèmes posés par les taxes sur le chiffre d'affaires dans le marché commun (*)	43,—	300
1233	Exposé sur la situation de la Communauté au début de 1954 (*)	18,—	125
1322	Deuxième Rapport général sur l'Activité de la Commu- nauté (13 avril 1953—11 avril 1954) (*)	40,—	280
1360	Documentation sur les problèmes du travail dans les in- dustries de la Communauté (Emploi et salaires)	45,—	315
1523	Exposé sur la situation de la Communauté présenté à la Session extraordinaire de l'Assemblée Commune (no- vembre 1954) (*)	30,—	210
1576	Troisième Rapport général sur l'Activité de la Communauté (12 avril 1954—10 avril 1955) (*)	40,—	280
1487	La Formation professionnelle dans l'Industrie sidérurgique des pays de la Communauté	90,—	630
1626	Discours de M. René Mayer, Président de la Haute Autorité, devant l'Assemblée Commune; Session ordinaire 1955 à Strasbourg	6,—	40
1577	Répertoire des produits sidérurgiques et des entreprises du marché commun de l'acier	60,—	420
1661	Allocution de M. René Mayer, Président de la Haute Autorité, devant l'Assemblée Commune, Session extraordinaire novembre 1955 à Strasbourg	10,—	70
1663	Déclarations de M. Fr. Etzel, vice-président de la Haute Autorité devant l'Assemblée Commune; Session extra- ordinaire novembre 1955, à Strasbourg	15,—	100
1669	La Formation professionnelle dans les houillères des pays de la Communauté	180,—	1250
1724	Réadaptation et Réemploi de la main-d'œuvre (*)	50,—	350
1743	Quatrième Rapport général sur l'Activité de la Communauté (11 avril 1955—8 avril 1956) (*)	50,—	350
1745	Memento de statistiques 1956	30,—	210
1754	Discours de M. René Mayer, Président de la Haute Autorité, devant l'Assemblée Commune; Session ordinaire 1955-1956 à Strasbourg (*)	20,—	140
1785	Les Investissements dans les industries du charbon et de l'acier de la Communauté	45,—	315
1809	Obstacles à la mobilité des travailleurs et problèmes sociaux de réadaptation	50,—	350

Les publications mentionnées ci-dessus sont imprimées dans les quatre langues officielles de la Communauté. Les publications marquées d'un astérisque (*) existent également en langue anglaise.

Les commandes doivent être adressées aux Bureaux de vente et d'abonnement indiqués à la dernière page du *Journal Officiel de la Communauté*. Pour la Grande-Bretagne et le Commonwealth britannique, les commandes sont reçues par «H. M. Stationery Office», P. O. Box 569, London S. E. 1.

HAUTE AUTORITÉ

INFORMATIONS

Lettre adressée le 30 janvier 1957 par la Haute Autorité au Gouvernement du Royaume de Belgique relative à l'aménagement du système de la péréquation

Monsieur le Ministre,

Dans la lettre que la Haute Autorité vous a adressée le 19 décembre 1956, le classement définitif des entreprises charbonnières de Belgique dans les Groupes 2 et 3 a été réservé jusqu'à l'aboutissement des enquêtes qui étaient alors en cours sur les possibilités d'intégration de certaines mines. Ces travaux ont été effectués avec la participation de vos Services.

Sur la base des résultats de ces études, et en accord avec votre Gouvernement, la Haute Autorité est arrivée aux conclusions suivantes:

1) En ce qui concerne les charbonnages marginaux du Borinage, la Haute Autorité a pris acte que votre Gouvernement continuera, sur la base des conventions spéciales conclues avec ces charbonnages, de leur verser des subventions.

Etant donné ce régime spécial, la Haute Autorité, en accord avec votre Gouvernement, cessera d'effecteur des versements de péréquation à partir du 9 février 1957 aux charbonnages mentionnés en annexe sous les références A, B, C, D.

2) En ce qui concerne le charbonnage visé à la lettre E de l'annexe, la Haute Autorité est arrivée, compte tenu des conditions d'exploitation technique et financière de cette entreprise, à la conclusion qu'une intégration définitive est possible si les conditions suivantes sont remplies:

a) le charbonnage exécutera, sous le contrôle des services techniques de la Haute Autorité et de votre Gouvernement, le plan de réorganisation qu'il s'est engagé à mettre en œuvre et qui comporte ultérieurement l'abandon de l'extraction par les puits cités en annexe;

b) les mesures nécessaires devront être prises, tant par le Gouvernement belge que par l'entreprise elle-même, pour apurer la situation financière de la société et pour assurer le financement des investissements indispensables à la réorganisation de cette entreprise. Sous ces conditions, la Haute Autorité accepterait de classer ce charbonnage dans le Groupe 2.

3) En ce qui concerne le charbonnage visé à la lettre F de l'annexe, de nouvelles enquêtes de caractère strictement technique sont nécessaires pour se prononcer sur un classement définitif de cette entreprise et pour fixer les conditions dont il doit être assorti.

4) Tous les autres charbonnages que ceux visés ci-dessus et ceux qui ont déjà été classés dans le Groupe 1, sont classés dans le Groupe 2. Toutefois, la Haute Autorité se réserve le droit d'effecteur avec la participation de vos Services, des contrôles sur l'avancement des mesures de rationalisation de la production de certaines entreprises.

Les versements du fonds de péréquation à tous ces charbonnages s'effectueront selon les règles posées dans le chiffre 4 b) de la lettre de la Haute Autorité du 19 décembre 1956. En ce qui concerne les charbonnages cités en annexe sous les références G, H et I, les pertes à retenir sont calculées sur la base des engagements spéciaux pris par ces entreprises.

Veuillez agréer, etc.

ASSEMBLÉE COMMUNE

INFORMATIONS

SECONDE SESSION EXTRAORDINAIRE EXERCICE 1956-1957

Séance publique du mardi 12 février 1957
à 10.30 heures
Maison de l'Europe
Strasbourg

Ordre du jour (Texte modifié)

- Vérification des pouvoirs.
- Adoption de l'ordre du jour

Monsieur le Ministre Spaak a informé par lettre du 2 février 1957 le président de l'Assemblée Commune que, contrairement aux prévisions, il ne lui sera pas possible, à son vif regret, d'assister à la session de l'Assemblée Commune qui aura lieu à Strasbourg du 11 au 15 février, et d'y faire une communication sur le Marché commun et l'Euratom.

En conséquence, le Bureau de l'Assemblée Commune, réuni à Bruxelles le 2 février 1957, a chargé le président de convoquer le Comité des Présidents non pas pour le lundi 11 février à 16 heures 30 comme initialement prévu mais pour le

Mardi 12 février à 9 heures 30

en vue d'examiner l'ordre des travaux et d'établir un projet d'ordre des séances comme suit:

CALENDRIER PROPOSÉ DES TRAVAUX

— *Mardi 12 février 1957, 10 heures 30*

Ouverture de la session.

Questions de procédure.

Exposé de M. P. J. Wigny sur son rapport fait au nom de la Commission des affaires politiques et des relations extérieures de la Communauté:

Le témoignage de la Communauté sur elle-même: Rapport moral sur son activité pendant quatre ans (Document N° 13).

— *Mardi 12 février 1957, 15 heures 30*

Exposés introductifs de MM. van der Goes van Naters, Wigny, Gozard
*sur les aspects politiques et institutionnels des nouveaux Traités instituant
le Marché commun général et l'Euratom.*

Il sera proposé de suspendre la séance afin de permettre aux Groupes
politiques de se réunir.

— *Mercredi 13 février 1957*

La journée sera réservée au débat de politique générale européenne.

— *Jeudi 14 février 1957, matin*

Exposé de M. E. Carboni sur son rapport fait au nom de la Commission des
affaires politiques et des relations extérieures de la Communauté,

*sur les problèmes des rapports avec la presse et l'information de l'opinion
publique (Document N° 10).*

Discussion générale.

Exposé de M. de Menthon sur son rapport fait au nom de la Commission
des investissements, des Questions financières et du Développement de la
Production

sur les objectifs généraux (Document N° 12).

Discussion générale des objectifs généraux et de la politique charbonnière.

Exposé de M. A. Mutter sur son rapport fait au nom de la Commission des
affaires sociales

sur les aspects sociaux des objectifs généraux (Document N° 11).

Discussion générale sur ce rapport.

— *Vendredi 15 février 1957*

Les travaux se poursuivront le vendredi avec les interruptions nécessaires
pour permettre aux Commissions et aux Groupes politiques de se réunir et
de préparer d'éventuelles propositions de résolutions.

PROBLÈME DE LA SÉCURITÉ MINIÈRE ET DU SAUVETAGE

Il incombe à l'Assemblée de prendre les mesures visées dans la résolution
adoptée le 30 novembre 1956, notamment de prévoir la constitution d'une
Commission de la sécurité minière et de sauvetage.

En ce qui concerne la création d'une Commission de la sécurité minière et
de sauvetage, le Bureau a chargé le Président de prendre contact avec les
présidents des groupes politiques, afin que ceux-ci présentent des candidatures
au Bureau pour le *mercredi 13 février 1957, à 12 heures.*

Il appartient au Comité des Présidents de décider quand les membres de
la Commission de la sécurité minière et de sauvetage seront nommés. Il importe
de retenir que la Commission devrait pouvoir se réunir, si possible au cours
de la session, afin d'élire son Bureau.

Luxembourg, le 5 février 1957

PUBLICATIONS

de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier

ÉDITIONS DE L'ASSEMBLÉE COMMUNE

Périodiques

	Prix	
	F. B.	F. F.
Bulletin trimestriel de Bibliographie	20,—	140
Abonnement pour l'année 1957 (4 numéros)	65,—	450
Informations mensuelles sur la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier et sur l'intégration européenne	15,—	100
Abonnement pour l'année 1957 (12 numéros)	150,—	1050

*Nos de
référence*

Brochures

212	Débats de l'Assemblée Commune. Compte rendu in extenso de la Session d'ouverture du 10 au 13 septembre 1952 et de la Session du 10 au 13 janvier 1953 (N° 1)	65,—	450
1033	Idem: Session extraordinaire du 11 mars 1953 (N° 2) . . .	9,—	65
1074	Idem: Session ordinaire du 12 mai 1953 (N° 3)	4,—	30
1134	Idem: Session ordinaire du 15 au 23 juin 1953 (N° 4) . . .	70,—	490
1273	Idem: Session extraordinaire du 14 au 16 janvier 1954 (N° 5)	50,—	350
1450	Idem: Session ordinaire du 11 au 21 mai 1954 (N° 6) . . .	120,—	840
1533	Idem: Session extraordinaire du 29 novembre au 2 décembre 1954 (N° 7)	60,—	420
1617	Idem: Session extraordinaire du 6 au 9 mai 1955 (N° 8) . .	22,—	150
1622	Idem: Session ordinaire du 10 au 14 mai et du 22 au 24 juin 1955 (N° 9)	120,—	840
1684	Idem: Table analytique de l'exercice 1954-1955 (N° 10) . . .	40,—	280
1683	Idem: Session extraordinaire du 22 au 25 novembre 1955 (N° 11)	60,—	420
1740	Idem: Deuxième Session extraordinaire mars 1956 à Bruxelles (N° 12)	50,—	350
1799	Idem: Session ordinaire du 8 au 11 mai et du 18 au 22 juin 1956 (N° 13)	120,—	840
1153	Premier Rapport annuel (septembre 1952 - septembre 1953) Réunion jointe des Membres de l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe et des Membres de l'Assemblée Com- mune. Compte rendu in extenso (*)	43,—	300
1129	— Séance du 22 juin 1953	30,—	200
1458	— Séance du 20 mai 1954	22,—	150
1462	— Séance du 27 octobre 1955	22,—	150
1525	Règlement de l'Assemblée Commune	30,—	210
8401	Bibliographie Analytique du Plan Schuman et de la CECA	40,—	280
8402	Catalogue Analytique du Fonds de la CECA	70,—	500
1741	Annuaire manuel de l'année 1956	100,—	700

Les publications mentionnées ci-dessus sont imprimées dans les quatre langues officielles de la Communauté. Les publications marquées d'un astérisque (*) existent également en langue anglaise.

Les commandes doivent être adressées aux Bureaux de vente et d'abonnement indiqués à la dernière page du *Journal Officiel de la Communauté européenne*. Pour la Grande-Bretagne et le Commonwealth britannique, les commandes sont reçues par «H. M. Stationery Office», P. O. Box 569, London S. E. 1.